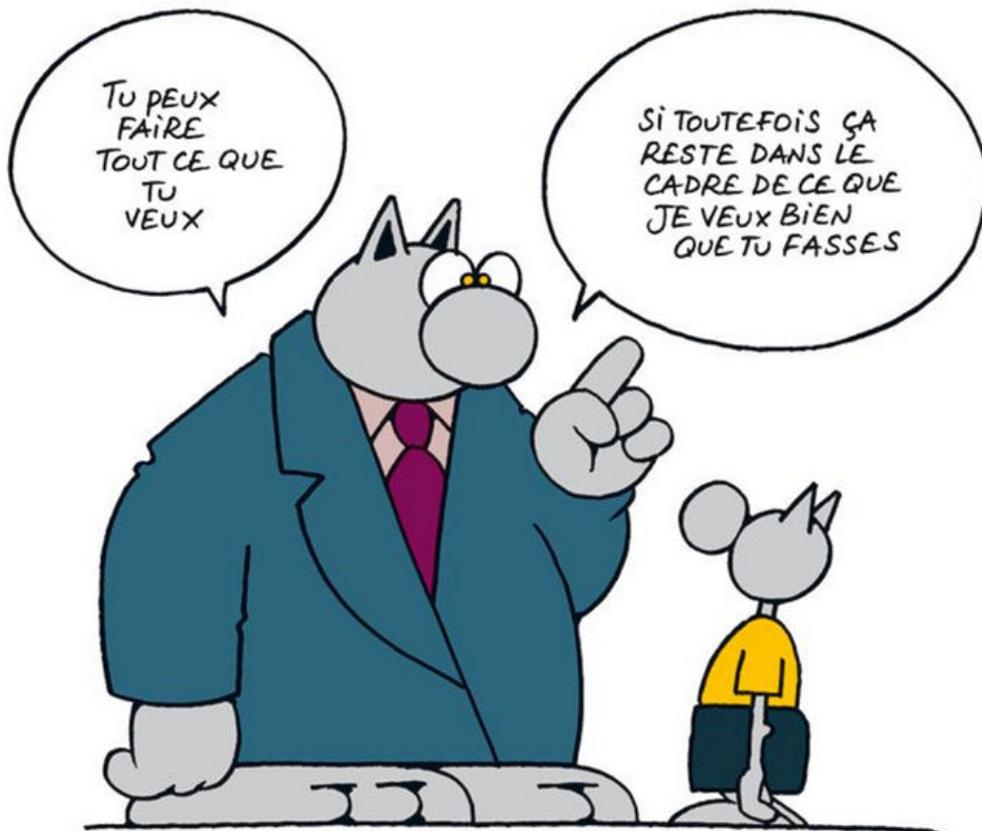


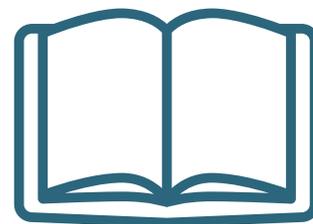
Le Centre de Connaissances et de Culture  
du Lycée Français International Molière



Philippe Geluck, Le Chat

Tout emprunt sous-entend la connaissance et  
l'acceptation de cette charte.

## Petit rappel...



Le Centre de Connaissances et de Culture du Lycée français international Molière se définit comme un espace d'information, de communication, d'orientation, un lieu de culture, d'ouverture, de rencontres, d'échanges et d'acculturation.

C'est également un lieu de travail et une fenêtre ouverte vers le plaisir de la lecture...

Les actions mises en place au sein de la politique documentaire de l'établissement participent à l'acquisition du socle commun :

- L'organisation et la gestion des ressources documentaires ;
- La formation à la culture informationnelle (recherche, validation et sélection de l'information) ;
- La communication et la contribution à l'ouverture culturelle de l'établissement sur son environnement ;
- La participation au dispositif de formation TICE et au développement des nouveaux outils numériques ;
- La mise à disposition des élèves et des professeurs de la documentation relative à l'orientation, à l'information scolaire et professionnelle. La professeure-documentaliste travaille en partenariat avec le Conseiller Principal d'Éducation ;
- La réalisation d'actions qui s'inscrivent dans le cadre du Projet d'Établissement du Lycée.

Ces actions s'inscrivent également dans les orientations stratégiques de la Mission Laïque Française qui visent à ce que la Médiathèque soit un **Centre de Connaissances et de Culture** et que le professeur-documentaliste soit impliqué dans la pédagogie et les projets éducatifs de l'établissement.

La professeure-documentaliste du Lycée français international Molière :

- **Contribue à l'acquisition par les élèves des connaissances et des compétences** définies dans les programmes et à leur formation en matière d'Éducation aux Médias et à l'Information, dans un espace inspirant, chaleureux et convivial ;
- **Développe, auprès des élèves, un esprit critique** à l'égard des sources de connaissances et d'information en mettant à leur disposition une grande diversité de ressources, outils et méthodes, et en inscrivant son action dans le cadre de l'Éducation aux Médias et à l'Information ;
- **Contribue à l'éducation culturelle, sociale et citoyenne** des élèves en mettant en œuvre divers projets et en organisant des événements qui suscitent leur intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistiques, scientifiques et techniques, en tenant compte des besoins des élèves, du contexte local et du projet d'établissement ;
- **Guide les élèves dans leurs choix d'orientation:** Personnel Ressource en Information et Orientation (PRIO) ;
- **Gère le fonds documentaire et veille à son enrichissement**, à son organisation et son exploitation ainsi qu'à la diversité des ressources physiques et numériques et des outils mis à la disposition des élèves et des enseignants ;
- Encourage à des pratiques pédagogiques qui visent à **promouvoir chez les élèves l'autonomie, l'esprit d'initiative et le travail en équipe, ainsi que l'apprentissage personnalisé, l'interdisciplinarité et l'utilisation appropriée des technologies de l'information et de la communication.**



## Chartre du Centre de Connaissances et de Culture (CCC)

**Le règlement intérieur de l'établissement est applicable dans le CCC.**

Les élèves sont également tenus de respecter la charte d'utilisation des équipements informatiques de l'établissement.

L'entrée au CCC doit se faire en silence. Les élèves doivent prendre les affaires dont ils ont besoin et déposer leurs sacs/cartables à côté de la porte d'entrée, dans l'espace réservé à cet effet.

Toute nourriture et boisson sont interdites.

Pour ne pas gêner les usagers, on évite de parler ou on parle doucement...



**Un lieu de vie ouvert aux CM2 (de 12h à 13h), collégiens et lycéens**

Le CCC est un lieu de vie ouvert à tous les élèves (du CM2 à la Terminale), en priorité aux élèves accompagnés de leur professeur. La professeure-documentaliste accompagne et conseille avec plaisir les élèves qui s'y rendent.

**Horaire d'ouverture**



Le CCC est ouvert tous les jours, selon un emploi du temps établi en début d'année et affiché sur la porte d'entrée. Il peut être fermé pour des séances d'Accompagnement Personnalisé ou des cours spécifiques.

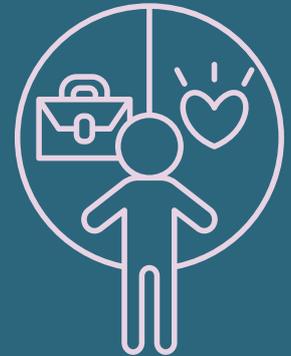
Il est ouvert aux élèves qui ont une heure libre sur leur EDT : les élèves doivent passer au préalable par la permanence et s'inscrire auprès de l'assistant d'éducation.

Il est ouvert librement aux récréations et à l'heure de la pause méridienne (entre 12h et 14h).

## Activités régulières

Le CCC est un lieu de travail, de lecture et de détente.

- Accueil des nouveaux élèves ;
- Groupes de travail ;
- Aide à l'orientation post-Bac ;
- Participation aux événements de l'établissement ;
- Expositions temporaires.



On peut s'y rendre pour :

- **Faire des recherches** en utilisant en particulier le logiciel de recherche documentaire BCDI et les ouvrages documentaires (dictionnaires, encyclopédies, ouvrages documentaires, périodiques, ...) pour un exposé, par exemple... ;
- **Faire des recherches dans l'espace multimédia** ;
- **Approfondir ses cours** ;
- **S'informer sur l'actualité ou les études** ;
- **Préparer son projet d'orientation post-Bac** ;
- **Enrichir sa culture personnelle** ;
- **Se détendre en lisant** (BD, périodiques, contes, romans) ou en jouant tranquillement...



➔ La professeure-documentaliste est là pour vous renseigner sur les documents qui sont disponibles dans le fonds documentaire, pour vous aider à effectuer une recherche, pour vous guider dans vos choix d'orientation post-bac (kiosque orientation) et également pour vous conseiller une lecture en français, en espagnol ou en anglais...

## Fonds documentaire + 12 500 ouvrages

Le fonds documentaire comprend des livres en français en grande majorité et, dans une part plus réduite, en espagnol et en anglais.

Le CCC est abonné à différents **périodiques** pour les collégiens (Okapi, Phosphore, Le Monde des Ados, Virgule, Tétras Lire, ...) et les lycéens (Cerveau et Psycho, Pour la Science, L'Histoire, Epsilon, Magpi, ...) et dispose également d'un **fonds documentaire pédagogique à destination des enseignants**.

Le **kiosque orientation** (Dossiers Onisep, Parcours Onisep, ...) installé dans l'espace lycée guide les élèves et leur permet de trouver les documents et informations nécessaires à construire leur projet d'orientation.

Si vous avez une hésitation à savoir où ranger un livre, merci de demander !

Des coussins de sol sont mis à disposition des élèves pour qu'ils s'installent à l'endroit du CCC qui leur convient le mieux et aménager à leur goût leur îlot de lecture (confortable et tranquille) et prendre ainsi plaisir à tourner les pages d'un livre !



## Prêt

Les prêts doivent être enregistrés auprès de la professeure-documentaliste.

- 5 documents empruntés en même temps maximum ;
- 2 semaines pour les romans ;
- 1 semaine pour les documentaires, orientation, manuels scolaires, et périodiques.

Les ouvrages de la bibliothèque peuvent être empruntés pour une durée de **15 jours**, renouvelable, les périodiques et ouvrages documentaires pour une durée de **8 jours**.

Les revues - derniers numéros reçus - placées sur les présentoirs à périodiques ne peuvent être empruntées.

Les documents comportant une pastille rouge sont à consulter sur place (sauf autorisation exceptionnelle).

Les Bandes Dessinées/Mangas sont à consulter sur place.

Les documents perdus ou détériorés doivent être remplacés.

Pour retourner un document, il suffit de le remettre à la professeur-documentaliste !

## Reprographie

Une photocopieuse est mise à disposition de tous les élèves pour photocopier ou imprimer - sur clé USB - des documents en noir et blanc (0,10 € la photocopie) ; la photocopieuse ne rend pas la monnaie, pensez à faire l'appoint.



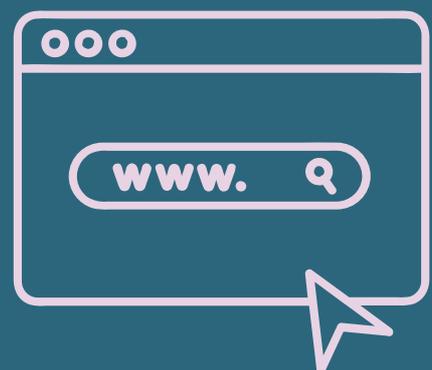
## Espace multimédia

Un espace pour la consultation documentaire sur écran est accessible aux élèves :

- Avant d'utiliser un ordinateur, l'élève doit avoir demandé l'autorisation à la professeure-documentaliste. Il doit remplir une fiche d'inscription et indiquer la nature de son travail de recherche ;
- Les outils informatiques ont une vocation pédagogique et éducative, ils sont utilisés exclusivement sous la responsabilité d'un adulte dont les élèves doivent suivre les instructions ;
- La professeure-documentaliste contrôle à distance les 8 postes et peut déconnecter l'utilisateur à tout moment, s'il juge que son activité n'a rien de pédagogique ;
- Les ordinateurs sont un outil de travail, d'enrichissement, de culture, de consultation de l'actualité ; Toute utilisation d'Internet doit être en rapport avec des activités scolaires ou culturelles ;
- Les élèves qui ont une recherche à faire sont toujours prioritaires pour l'utilisation des ordinateurs comme pour la venue au CCC ;
- Hormis dans le cadre d'activités organisées par le Lycée français international Molière, l'usage des forums de discussion et des services de dialogues publics (messenger, twitter, facebook, ...) est strictement interdit ainsi que l'accès aux élèves à des pages inadaptées, à des jeux, ou simulateurs de vols ;



- Il est formellement **interdit de porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur** notamment par l'intermédiaire d'images ou de messages provocants ou à caractère discriminatoire ;
- Les matériels mis à disposition sont des **équipements coûteux et fragiles qu'il convient d'utiliser avec soin**. Les élèves doivent donc veiller à ne pas les salir ni à les abîmer (chocs, manipulations violentes, déconnexion des câbles, démontage des souris, etc.) ;
- Un seul élève par poste ; aucun élève debout derrière un utilisateur (l'utilisateur à le droit à la confidentialité) ;
- Chaque élève possède **un identifiant "prénom - nom" et un mot de passe qu'il s'engage à ne pas divulguer**, que ce soit auprès d'autres élèves ou à l'extérieur du collège, sa responsabilité reste engagée. En cas de doute, demander un renouvellement du mot de passe à l'administrateur ;
- Il est strictement interdit de tenter de modifier la configuration d'une machine, d'installer de nouveaux logiciels sans autorisation, à fortiori d'introduire des virus informatiques ;
- La rotation des élèves est indispensable pour chaque élève puisse réaliser son travail ;
- Après utilisation, l'élève doit impérativement fermer sa session, il en est responsable.



Les élèves doivent respecter la « Charte d'utilisation des équipements informatiques de l'établissement ».

Le non-respect de ces règles pourra entraîner la suspension ou la suppression de l'accès aux ordinateurs hors des heures de cours.

Tout élève qui ne respecterait pas les lieux, les documents ou le calme requis sera renvoyé vers la Vie Scolaire et pourra se voir refuser temporairement l'accès au CCC.

Juin 2023

**Mme Stéphanie Agathon - Professeure-documentaliste**

Visa de M. Le Proviseur

